

Envoyé en préfecture le 20/08/2025 Reçu en préfecture le 20/08/2025 Publié le 19/08/2025

Publiè le 19/08/2025

Heißer Lexinus

ID: 078-217802172-20250814-DEC25\_041C-AI

2025

Commune d'Epône - Décision N° 25/041 3.5 Domaine et Patrimoine

République Française Liberté Égalité Fraternité

## **DECISION DU MAIRE N° 25-041**

## DELIVRANCE D'UNE CASE DE COLUMBARIUM

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-23, L.2223-14 et 15;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Epône portant création des concessions funéraires et fixation des tarifs correspondants.

Considérant la demande la demande de concession présentée par Moderne de Concession de la demande de Concession présentée par Moderne de Concession cinéraire type case au columbarium pour une durée de 30 ans.

## DECIDE

Article 1:D'accorder dans le cimetière communal d'Epône au nom du mandant susvisé une concession cinéraire à caractère familial type case au columbarium pour une durée de 30 ans, emplacement n°C7 du plan et 90 du registre à compter du 17 Juillet 2025 jusqu'au 16 juillet 2055. La concession est accordée pour un montant de 1 221 euros (mil deux cent vingt et un euros).

Article 2 : De signer le contrat de concession afférent à la présente décision.

Article 3 : De dire que le règlement sera affecté au compte 70311.

Article 4: De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Au concessionnaire
- Au service de la commune, régisseur de recettes et archives
- A Monsieur le Préfet des Yvelines
- Pour exécution ou information chacun en ce qui les concerne.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte Affiché/Publié le 19 AUU 2025
Et Notifié le 19 AUU 2025

Pour le Maire et par délégation L'Adjointe,

Fait à Epône, le 14 août 2025

Pour le Maire et par délégation L'Adjointe,

alince DI PERNO

HÔFEL DE VILLE 90, avenue du professeur Émile Sergent, 78680 Epône Tél. 01 30 95 05 05

